

Accord de cession de droits d'auteur relatif à la contribution

« *Titre* »,
Auteur

Je, soussigné.e, Auteur,

Auteur.trice de la contribution intitulée « *Titre* »

à paraître dans le n° xxx de *La Revue de l'Énergie*

cède à titre exclusif et gratuit à l'Association Conseil Français de l'Énergie, éditeur de *La Revue de l'Energie* l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle, à savoir les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation relatifs à la contribution ci-dessus par le présent accord.

L'accord de cession prendra effet à compter de la date de sa signature par l'auteur et produira ses effets pendant toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle sur la contribution ci-dessus.

Cette cession comporte les droits suivants :

- Le droit de reproduction et de représentation, à savoir la fabrication, la publication et la diffusion des textes et illustrations remis pour publication dans l'article cité ci-dessus, le prêt en bibliothèque, les rééditions, la reproduction partielle ou totale, les photocopies, enregistrements ou extractions informatiques, la reproduction et l'adaptation sur support papier ou sous format d'édition électronique, le céderom, le DVD, sur les réseaux numériques, Internet, et tout support ou procédé actuel et à venir ;
- Le droit d'adaptation, à savoir la traduction, en toutes langues, pour la participation susmentionnée.

Cette cession comporte également les limitations et obligations suivantes :

- Elle s'entend pour tous pays, pour la durée légale des droits de la propriété littéraire et artistique.
- L'auteur assume seul le contenu de son article et il garantit l'accord de sa hiérarchie éventuelle quant à la publication du texte et des illustrations.
- L'auteur déclare en outre que son article est original et qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires dans le respect du copyright pour que le Conseil Français de l'Énergie ait la garantie de la jouissance paisible du droit d'édition contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.
- Enfin, l'auteur autorise le transfert éventuel des droits ainsi cédés au Conseil Français de l'Énergie en cas de modification de l'organisation éditoriale de *La Revue de l'Énergie*.

Je suis informé.e que cette cession de droits, et notamment cette autorisation de diffusion, a un caractère d'exclusivité jusqu'au xx/xx/xxxx.

À compter de cette date, la cession se poursuivra à titre non exclusif et j'aurai toutes les possibilités de diffusion de ma contribution, quel que soit le support, sous réserve d'avoir préalablement demandé l'accord écrit de la revue et d'y porter visiblement et en tête d'article la mention : « Cet article a paru pour la première fois dans le numéro xxx de *La Revue de l'Énergie*. » Ces réserves concernent également les articles dérivés de la publication originale dans la revue.

L'auteur est autorisé, dès la publication officielle du numéro de *La Revue de l'Énergie* incluant sa contribution, à partager sur les réseaux sociaux — depuis ses comptes personnels ou professionnels — le lien hypertexte renvoyant à la version en ligne de l'article sur le site de la revue.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit, personnel et non commercial, et n'emporte pas de cession supplémentaire des droits patrimoniaux.

Le présent accord de cession est régi par le droit français. Tout litige ou différend pouvant naître à l'occasion ou par suite du présent accord devra essayer d'être réglé à l'amiable. A défaut d'accord amiable dans un délai de deux (2) mois à compter de leur survenance, les différends ou litiges seront portés devant les tribunaux de Paris.

Auteur :

Adresse :

Organisme :

Date :

Signature :